



# FROM THE *flock*

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DU MOUTON

## DANS CE NUMÉRO:

- 1 Le bulletin est de retour
- 2-3 Quoi de neuf?
- 3-4 Salubrité des aliments
- 4 La tremblante
- 5 La traçabilité
- 6 Identification des lieux

## Le bulletin est de retour

Bienvenue au bulletin de nouvelles de l'industrie canadienne du mouton, From the Flock! La publication du bulletin a été interrompue pendant près d'un an, période durant laquelle la Fédération canadienne du mouton (FCM) a connu quelques transformations. Malgré les changements dans l'organisation et l'absence de publications, la FCM a continué de veiller assidûment aux intérêts des éleveurs de moutons canadiens. Maintenant que les choses sont rentrées dans l'ordre, il est temps de rétablir la publication de From the Flock afin de vous informer du travail de l'organisation et des réussites du secteur. Le bulletin From the Flock sera désormais publié tous les deux mois et, en plus des mises à jour régulières sur les programmes, il présentera l'opinion de nos membres provinciaux et les dernières nouvelles provenant des organisations du secteur autres que la FCM.

## Un mot de notre président

« Bonjour, mes chers collègues et éleveurs de moutons. J'espère que vous avez passé un bel hiver et que vos brebis vous ont donné ou vous donneront beaucoup d'agneaux. Il est encourageant de voir le prix de l'agneau à la hausse et de pouvoir espérer avoir des exploitations rentables une fois de plus. Nous, à la Fédération canadienne du mouton, continuons de défendre vos intérêts afin d'avoir plus de médicaments et de vermifuges approuvés pour les moutons au Canada et nous travaillons toujours sur d'autres enjeux importants. Veuillez vous rappeler que si vous utilisez un médicament de manière non indiquée, vous devez avoir en main l'ordonnance du vétérinaire vous autorisant à le faire. Je vous souhaite un beau printemps et beaucoup d'agneaux! »

Phil Kolodychuk



# Quoi de neuf à la Fédération canadienne du mouton

## Personnel

La Fédération canadienne du mouton a connu un certain nombre de changements organisationnels au cours de la dernière année. La FCM a accepté à contrecœur la démission de la directrice générale de longue date, Jennifer MacTavish, en mars 2013. Jennifer a tenu le poste de directrice générale pour la FCM durant près d'une décennie, qu'elle a quitté pour assumer le rôle de directrice générale de l'Ontario Sheep Marketing Agency. Jennifer nous manque beaucoup. Elle s'est investie corps et âme dans le soutien de l'organisation nationale et du nouveau personnel embauché depuis son départ, et la FCM la remercie pour son travail acharné et son dévouement envers le secteur. La longue recherche d'un remplaçant a abouti à la nomination de Corlena Patterson comme nouvelle directrice générale de la FCM en juin 2013. Corlena est membre de l'équipe de la FCM depuis mai 2011, agissant en qualité de gestionnaire de projet pour le Plan national d'éradication des EST. Corlena possède une vaste expérience dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroentreprise canadiennes, comprenant notamment un mandat de cinq ans en tant que professeure adjointe dans les départements d'agriculture et de recherche équine à l'Université de Guelph, sur le campus Kemptville.

## Conseil d'administration

Dans le cadre du processus de renouvellement de la FCM, l'organisation a restructuré son modèle de représentation et l'assemblée générale annuelle (AGA) de 2013 a servi à l'élection des administrateurs et des membres de la direction au sein de la nouvelle structure. Le Conseil d'administration de la FCM compte un président indépendant et un directeur provenant de chaque province membre. Avec quelques changements supplémentaires apportés à la direction depuis l'AGA, le Conseil de 2013-2014 de la FCM est formé de Phil Kolodychuk (président), Rob Scott (vice-président, Ontario), Cathy Gallivan (secrétaire, Nouveau-Brunswick), Barbara Johnstone Grimmer (trésorière, Colombie-Britannique), Bill Gibson (Alberta), Herman Bouw (Manitoba), Arlette Seib (Saskatchewan), Beth Densmore (Nouvelle-Écosse), Harry Elsinga (Île-du-Prince-Édouard) et Wilson Reid (Terre-Neuve-et-Labrador).

## Organisme de promotion et de recherches du secteur ovin

Au cours des deux dernières années, il y a eu beaucoup de discussions portant sur la structuration du marché de l'agneau canadien. En fin de compte, il est devenu clair qu'il n'y a pas d'intérêt d'ordre national pour la gestion du marché et que les éleveurs préfèrent créer leurs propres stratégies de marketing... et cela se comprend. Dans le même temps, beaucoup de réflexions ont porté sur les moyens qui permettraient à l'industrie canadienne du mouton de devenir fiscalement autonome et de ne plus dépendre de sources de financement extérieures pour soutenir des projets du secteur et pouvoir gérer son propre financement. À la suite de discussions tenues durant le processus de renouvellement, le Conseil d'administration de la FCM, à la demande de ses membres, a décidé de ne plus poursuivre les travaux sur la commercialisation des moutons et des produits de l'agneau pour le moment. Le Conseil a plutôt convenu d'envisager la création d'un Organisme de promotion et de recherches (OPR) pour l'industrie canadienne du mouton en vertu de la Loi sur les offices des produits agricoles. Un OPR ne dicte pas comment les produits doivent être commercialisés au pays; ces décisions doivent être prises par les éleveurs. L'OPR favoriserait toutefois la mise en place d'un prélèvement à l'importation qui permettrait à l'industrie canadienne du mouton de tirer parti de l'énorme volume d'importation afin de promouvoir la consommation de moutons et d'agneaux au Canada et de financer la recherche nécessaire à l'approbation de médicaments et de vermifuges au Canada.

La Fédération canadienne du mouton a travaillé avec les exportateurs canadiens, le Secrétariat de l'accès aux marchés et le délégué commercial du Canada à Mexico pour favoriser l'accès au marché mexicain du mouton. Cette démarche a été déclenchée par le souhait des importateurs au Mexique de se procurer des produits du mouton en provenance du Canada. On s'attend à ce que l'ouverture de ce marché génère 12,5 millions de dollars par an découlant de la vente de moutons au Mexique, ce qui signifie de meilleurs prix pour les éleveurs canadiens.

## Formation sur la salubrité alimentaire offerte aux éleveurs de moutons canadiens

Les éleveurs prennent de plus en plus conscience de leur responsabilité à l'égard de l'établissement des risques en matière de salubrité alimentaire à la ferme et de leur devoir de réduire ces risques afin de façonner un produit sûr et de qualité supérieure. Afin d'appuyer les éleveurs canadiens de moutons dans ce nouveau rôle, la Fédération canadienne du mouton (FCM), avec l'aide des éleveurs et des représentants de l'industrie et du gouvernement, a mis sur pied le Programme de pratiques de salubrité alimentaire à la ferme (PSAF).

Le programme de PSAF offre une formation sur la façon de cerner les risques liés à la sécurité alimentaire pendant la production et fournit un moyen de mettre en œuvre des mesures de contrôle visant à réduire ces risques, mesures fondées sur le système internationalement reconnu HACCP (système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques) pour les secteurs agricoles et agroalimentaires. Dans le cadre du programme de PSAF, les éleveurs apprennent à :

- reconnaître les problèmes de salubrité alimentaire à la ferme, notamment les dangers physiques (aiguilles cassées), biologiques (E. coli, salmonelle) et chimiques (résidus d'antibiotiques)
- élaborer des techniques visant à réduire les risques associés à ces dangers
- mettre en place de bonnes pratiques de production (BPP) pour prévenir, éliminer ou réduire les risques à un niveau acceptable

Par exemple, un point de contrôle critique que presque tous les éleveurs connaissent concerne les délais d'attente liés aux médicaments vétérinaires et aux aliments médicamenteux afin de veiller à ce que les animaux soient expédiés à l'abattoir en étant exempts de résidus provenant de ces produits.

Le Programme de PSAF décrit les BPP en vue de gérer ce risque ainsi que les systèmes de tenue de dossiers servant à consigner les protocoles appropriés.

Comme premières étapes du programme, les éleveurs peuvent participer à la séance de formation du programme de PSAF, en personne ou en ligne. Des séances de formation en classe sont tenues périodiquement dans diverses provinces, données par des formateurs compétents du programme, et la formation en ligne est offerte gratuitement par la Fédération canadienne du mouton; vous n'avez qu'à vous inscrire à l'adresse : <http://fsfp.cansheep.ca/>.

Des copies papier des manuels de l'éleveur du programme de PSAF sont également offertes gratuitement en communiquant avec la FCM au 888-684-7739. À la fin de la séance de formation, les participants reçoivent un certificat de formation du programme de PSAF.

Les éleveurs qui souhaitent poursuivre le Programme de pratiques de salubrité alimentaire à la ferme devront instaurer les enseignements du programme à la ferme, mettre en pratique les bonnes pratiques de production et les systèmes de tenue de dossiers, et continuer à se perfectionner et former les travailleurs agricoles à

## Salubrité alimentaire

l'égard de la salubrité alimentaire. Après avoir suivi le programme et tenu les dossiers nécessaires pendant un an, l'éleveur peut demander que sa mise en œuvre des exigences du programme soit vérifiée afin d'obtenir la pleine certification dans le cadre du programme de PSAF. Des vérifications à la ferme auront ensuite lieu tous les trois ans, avec des autovérifications et des vérifications de dossiers menés dans l'intervalle.

Le Manuel de l'éleveur du Programme de pratiques de salubrité alimentaire à la ferme a été examiné et accepté par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) comme étant un programme national crédible de salubrité alimentaire à la ferme pour le secteur ovin.

En novembre 2012, la Fédération canadienne du mouton a effectué le dernier examen du Programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme de l'industrie canadienne du mouton et de l'agneau, conformément à la partie 1, Examen technique, du Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). La FCM collabore actuellement avec l'ACIA à l'achèvement de la partie II de l'examen technique du Programme de PSAF, en vue d'obtenir la pleine reconnaissance de l'ACIA à l'égard du programme.

Pour de plus amples renseignements sur le Programme de pratiques de salubrité alimentaire à la ferme de la Fédération canadienne du mouton, veuillez communiquer avec la FCM au 888-684-7739 ou par courriel à [info@cansheep.ca](mailto:info@cansheep.ca).



## Dernières nouvelles portant sur les efforts visant l'éradication de la tremblante au Canada

La Fédération canadienne du mouton (FCM) travaille sur le Plan national d'éradication des EST depuis 2010, réalise une étude sur la prévalence de la tremblante, gère le Programme volontaire de la certification des troupeaux à l'égard de la tremblante (PVCTT) pour le compte des éleveurs et élabore un plan détaillé pour l'industrie qui aidera les secteurs ovins et caprins canadiens à éradiquer la tremblante.

En vue de continuer à appuyer l'éradication de la tremblante du mouton dans le secteur des petits ruminants, un comité directeur de 25 membres composé d'éleveurs, de groupes de l'industrie, de représentants du milieu universitaire et du gouvernement a été créé et chargé d'élaborer un plan stratégique d'éradication de la tremblante. Le comité directeur a eu l'occasion de se réunir un certain nombre de fois au cours de la dernière année pour élaborer un plan d'éradication de la tremblante qui assure la viabilité continue des secteurs ovins et caprins canadiens et qui tient compte de la durabilité, de la rentabilité et de l'accès au marché.

Ce plan comprendra à la fois la science et les étapes nécessaires pour déployer une stratégie nationale d'éradication qui est suffisamment

souple pour répondre à l'évolution de la situation et des considérations politiques qui se présentent.

Le comité directeur s'est penché sur la science de la maladie, la prévalence actuelle de la tremblante au Canada et les programmes et initiatives actuellement en place au Canada. Le Plan stratégique d'éradication de la tremblante décrit les étapes nécessaires pour que le pays puisse éliminer la tremblante en concentrant ses efforts sur la surveillance de la tremblante, les communications, l'éducation et les programmes d'atténuation des risques. Le Plan stratégique d'éradication de la tremblante est presque terminé et sera publié au printemps de 2014.

## Traçabilité pour l'industrie canadienne du mouton

En novembre 2013, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a amorcé un processus de consultation portant sur les options relatives à l'identification du bétail et la réglementation en matière de traçabilité. Cette consultation est le préambule à une série de modifications qui seront apportées à la Loi sur la santé des animaux et qui rendront obligatoire la traçabilité nationale pour de nombreuses espèces d'animaux d'élevage.

L'ACIA a proposé des options pour sept éléments de base du programme de traçabilité et elle recueille, par l'entremise du processus de consultation, les commentaires des intervenants. Les éléments de traçabilité à l'étude comprennent:

- La portée proposée du programme (les espèces à inclure dans les règlements)
- Les exigences en matière d'identification des animaux
- Le maintien d'un historique
- L'application et l'activation d'indicateurs (par exemple, lorsque les étiquettes sont posées et lorsqu'elles sont activées dans une base de données)
- Les exigences en matière de déclaration des déplacements au pays
- La précision géographique des enquêtes visant à retracer les animaux (identification des lieux)
- Les outils visant à assurer la conformité des déclarations sur les déplacements (dossiers de déplacement des animaux)

L'ACIA a rencontré la Fédération canadienne du mouton (FCM) et la Table ronde portant sur la chaîne de valeur de l'industrie ovine (ShVCRT) en novembre afin de présenter les documents de consultation. La FCM a eu l'occasion d'apporter une contribution initiale au processus de consultation et a fourni un certain nombre de solutions de rechange aux options proposées.

Les consultations se poursuivront jusqu'à l'automne et la FCM plaidera activement pour le compte des éleveurs afin de veiller à ce que le produit final soit un système de traçabilité réaliste et durable qui soutienne l'industrie canadienne du mouton.

Lorsque la période de consultation sera terminée, l'ACIA proposera des modifications aux règlements et les affichera aux fins de commentaires du public. Durant la période de commentaires, les intervenants seront invités à examiner les règlements proposés et à formuler des commentaires. Demeurez au courant des dernières nouvelles ayant trait à la traçabilité en consultant le bulletin From the Flock.

# Identification des lieux

## un outil précieux pour le contrôle des maladies et l'un des piliers de la traçabilité

L'identification des lieux est une partie essentielle d'un système de traçabilité. L'objectif de l'identification des lieux est d'aider les bureaux d'intervention en cas d'urgence à prévenir les dangers, à se préparer et à répondre à un enjeu en matière de santé animale ou de salubrité alimentaire.

L'identification des lieux est un numéro attribué à une parcelle de terre où des animaux sont élevés ou éliminés, parcelle définie par une description cadastrale ou, en son absence, par des coordonnées géoréférencées. En plus des données de localisation, elle fournit les coordonnées de la personne-ressource, le type d'exploitation agricole et agroalimentaire ainsi que les espèces d'animaux d'élevage gardés sur place.

L'identification des lieux fournit aux intervenants d'urgence les coordonnées essentielles, l'emplacement des exploitations agricoles et les animaux à risque. Lorsqu'il s'agit d'un problème de santé animale, de salubrité alimentaire ou d'une question sanitaire, la rapidité de l'intervention est primordiale. L'identification des lieux peut aider à réduire les délais d'intervention et permettre un confinement rapide des animaux suspects. L'identification des lieux nous permet de définir rapidement les régions de notre pays qui sont ou ne sont pas touchées par une épidémie ou par tout autre problème de santé animale.

En 2006, le Comité consultatif industrie-gouvernement (CCIG) sur la traçabilité du bétail a demandé aux provinces et territoires d'identifier et de caractériser les établissements agricoles et alimentaires en fonction des normes convenues au niveau national à l'égard de la traçabilité. Puisque les provinces et les territoires ont le contrôle sur les titres fonciers et les données cadastrales, ils sont les mieux placés pour valider l'identification des lieux.

Les autorités provinciales et territoriales ont utilisé divers instruments pour satisfaire cette politique (règlements, conditionnalité et identification volontaire) et ont reçu le pouvoir d'attribuer les numéros d'identification des lieux.

L'identification des lieux est obligatoire dans certaines provinces et volontaire dans d'autres, mais elle ne coûte rien aux éleveurs, peu importe la province. Dans le cadre de son engagement envers un système de traçabilité entièrement fonctionnel pour le secteur ovin, la Fédération canadienne du mouton invite les éleveurs à communiquer avec leur responsable provinciale pour recevoir leur numéro d'identification unique. Le centre de ressources lié au système de suivi du bétail canadien (CLTS) de l'Agence canadienne d'identification du bétail (ACIB) a créé une liste complète des registraires chargés des numéros d'identification qui peut être consultée à l'adresse <http://support.canadaid.ca/?p=1949>. Pour plus d'information sur la façon de demander un numéro d'identification des lieux, veuillez communiquer avec votre bureau provincial ou avec la FCM au 888-684-7739.